



Credit bancaire à la consommation compte joint

Par **micheline16**, le **08/10/2011** à **08:17**

Bonjour,
mon fils vivait avec son amie depuis plusieurs années, en mars 2011 ayant pris un compte bancaire commun à leurs 2 noms, ils ont souscrit un pret à la consommation de 4000 € au mois de mai 2011 son amie l'a quitté et bien qu'ayant signé le pret bancaire, elle ne paye rien. le compte est redevenu au mois de juin au nom uniquement de mon fils, son ex amie ayant fait les documents pour faire sauter le compte joint. j'aurais besoin de savoir en ce qui concerne le crédit souscrit et que mon fils règle tous les mois, quels recours il a contre son ex amie pour qu'elle règle sa quote part du crédit, les 4000 € de ce crédit ayant servi à 50 % à l'un comme à l'autre,
merci de me repondre
salutations d'une maman inquiète
mme sarazin

Par **mimi493**, le **08/10/2011** à **09:08**

qui a signé le pret ?